

---

## GUIDE DE GESTION AUTONOME POUR LES MILIEUX DE SOINS

2022-03-09

Guide de gestion autonome pour les milieux de soins.....	1
Objectif.....	2
Responsabilités de l'employeur et de la Direction de santé publique .....	2
Notions sur la confidentialité .....	2
Distinction des travailleurs dans un milieu de soins .....	2
Étapes à suivre pour la gestion des contacts .....	3
1. Identifier la période de contagiosité du cas .....	3
2. Rechercher les contacts dans le milieu de soins.....	3
2.1 Rechercher les travailleurs qui NE SONT PAS des travailleurs de la santé et les USAGERS, ayant eu un contact à risque dans le milieu de soins .....	3
2.2 Rechercher les travailleurs de la santé ayant eu une exposition dans le milieu de soins .....	4
3. POUR UNE EXPOSITION EN MILIEU DE SOINS, consulter les consignes recommandées .....	4
3.1 Pour les contacts qui NE sont PAS des travailleurs de la santé ou qui sont des USAGERS :.....	4
3.2 Pour les contacts qui sont des travailleurs de la santé : .....	4
4. POUR UNE EXPOSITION EN COMMUNAUTÉ, consulter les consignes recommandées .....	5
4.1 Pour les travailleurs qui NE SONT PAS des travailleurs de la santé.....	5
4.2 Pour les travailleurs de la santé : .....	5
5. Aviser les contacts-travailleurs.....	5
5.1 Aviser les travailleurs autres que les travailleurs de la santé .....	5
5.2. Aviser les contacts-usagers.....	6
5.3. Aviser les contacts-travailleurs de la santé.....	6
6. Déclarer l'éclosion à la santé publique .....	7
Mesures préventives – information.....	7
Annexe 1 : Lettre aux personnes contacts (Travailleurs qui ne sont pas des travailleurs de la santé mais qui travaillent dans un milieu de soin) ayant une exposition avec un cas en milieu de travail.....	8
Annexe 2 : Lettre aux personnes contacts (Usagers) ayant une exposition à risque modéré .....	9
Annexe 3 - Gabarit de déclaration d'une éclosion .....	10
Annexe 4 : TRAVAILLEURS D'UN MILIEU DE SOINS EXPOSÉS À UN CAS DANS LA COMMUNAUTÉ.....	11
ANNEXE 5 : TRAVAILLEURS D'UN MILIEU DE SOINS et usagers exposés à un cas dans le milieu de travail .....	11

---

## OBJECTIF

Ce guide vise à outiller **certain**s milieux de soins afin de réduire les risques de propagation du virus à la suite de la présence d'un cas confirmé de COVID-19 ayant fréquenté le milieu de travail pendant sa période de contagiosité.

Il a pour objectif d'accompagner efficacement les employeurs lors de l'identification rapide des personnes en contact avec une personne positive à la COVID-19 dans le milieu et pour la mise en place des mesures préventives adéquates.

Ce guide s'adresse aux milieux suivants :

- Cliniques médicales privées;
- Groupes de médecine familiale (GMF) privés;
- Coopératives associatives;
- Services ambulanciers.

---

## RESPONSABILITÉS DE L'EMPLOYEUR ET DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

En tant qu'employeur, vous devez assurer un environnement sain et sécuritaire pour vos travailleurs (art. 51, LSST). Dans le contexte de la COVID-19, vous avez un rôle clé à jouer pour éviter la propagation du virus et les éclosions dans votre milieu.

La Direction de santé publique de l'Estrie a la responsabilité de vous soutenir dans ce rôle de prévention et de contrôle de la transmission des infections.

---

## NOTIONS SUR LA CONFIDENTIALITÉ

Il est impératif, et ce même avec le consentement du cas, de minimiser au maximum la divulgation de l'information sur le cas aux autres personnes (ex. : ne pas divulguer le nom ou d'autres informations aux collègues si ce n'est pas requis et nécessaire). L'information devrait seulement être transmise aux acteurs internes essentiels à la gestion de la situation.

---

## DISTINCTION DES TRAVAILLEURS DANS UN MILIEU DE SOINS

- a) Travailleur de la santé :
  - Toute personne qui donne des soins, qui est en contact étroit avec la clientèle ou dont les activités ont un impact direct sur les soins ou les services aux usagers.
- b) Autres travailleurs dans les milieux de soins :
  - Le personnel sans contact direct ou dans des services non reliés aux soins à la clientèle.  
Ex. : Personnel offrant uniquement des services de nature psychosociale ou d'aide-domestique. Personnel offrant des soins de santé sans contacts physiques ou proximité avec la clientèle ou uniquement avec une barrière de protection (ex. plexiglas).

---

## ÉTAPES À SUIVRE POUR LA GESTION DES CONTACTS

Une personne qui a fréquenté votre milieu vous avise que son test pour la COVID-19 est positif :

- Si le CAS **est un** travailleur de la santé, vous pouvez le référer au document suivant « Je suis un travailleur de la santé et j'ai des symptômes de la Covid » qui peut être téléchargé dans l'encadré au bas de la page au site santé Estrie suivant :  
<https://www.santeestrie.qc.ca/soins-services/conseils-sante/infections-et-maladies-transmissibles/coronavirus-covid-19/criteres-et-lieux-de-depistage/trousse-covid-19-pour-la-maison>
- Si le CAS **n'est pas** un travailleur de la santé, vous pouvez le référer au lien suivant :  
<https://www.santeestrie.qc.ca/soins-services/conseils-sante/infections-et-maladies-transmissibles/coronavirus-covid-19/criteres-et-lieux-de-depistage/trousse-covid-19-pour-la-maison/jai-des-symptomes-ou-jai-la-covid-19-quoi-faire-pour-les-12-ans-et-plus>

Pour la gestion des contacts du cas, veuillez suivre les étapes suivantes.

Un résumé des principales étapes est présenté sous forme d'algorithme aux annexes 4 et 5.

---

### 1. Identifier la période de contagiosité du cas

Obtenir les dates de présence de la personne dans votre milieu alors qu'elle était contagieuse (qu'elle pouvait transmettre la maladie) :

- Lui demander la date du début de sa contagiosité (deux jours avant la date de début des symptômes ou deux jours avant la date de son test positif);
- Vérifier la date de son dernier jour de présence dans votre milieu;
- La période de contagiosité dans votre milieu se situe entre la date du début de contagiosité et le dernier jour travaillé.

---

### 2. Rechercher les contacts dans le milieu de soins

Rechercher tous les contacts du cas, présents dans votre milieu de travail, pendant la période de contagiosité du cas.

N.B. Pour la recherche des contacts, veuillez considérer les contacts lors du travail, des pauses, des repas et lors du covoiturage.

#### 2.1 Rechercher les travailleurs qui NE SONT PAS des travailleurs de la santé et les USAGERS, ayant eu un contact à risque dans le milieu de soins.

Identifier les :

- travailleurs qui ne sont pas des travailleurs de la santé
- usagers

ayant eu un contact avec la personne positive, en utilisant la période de contagiosité du cas, selon la situation « type de contact à risque modéré » mentionnée au lien suivant :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>.

Le masque porté doit être certifié ASTM F2100 niveau 1, 2 ou 3. En cas de doute, considérer les masques non conformes.

## 2.2 Rechercher les travailleurs de la santé ayant eu une exposition dans le milieu de soins

2.2.1 Identifier tous les travailleurs de la santé ayant eu un contact avec la personne positive, en utilisant la période de contagiosité du cas.

Il y a 5 types d'exposition à rechercher et varient selon les critères suivants :

- Présence ou non d'IMGA;
- Port adéquat ou non d'une protection respiratoire soit un APR de type N-95 ou le masque médical (ASTM niveau 1, 2 ou 3);
- Port ou non de la protection oculaire;
- Contact étroit (< 2 mètres) ou non;
- Durée de l'exposition.

Référez-vous au lien suivant aux pages 8 et 9, section 1 :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/3141-covid-19-gestion-travailleurs-sante-milieux-soins>

2.2.2 Statut de protection des contacts travailleurs de la santé :

Vérifier le statut de protection des travailleurs de la santé que vous avez identifiés contacts. Référez-vous au lien suivant à la page 7 :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/3141-covid-19-gestion-travailleurs-sante-milieux-soins>

- Travailleur de la santé considéré protégé
- Travailleur de la santé considéré partiellement protégé
- Travailleur de la santé considéré non protégé

---

## 3. POUR UNE EXPOSITION EN MILIEU DE SOINS, consulter les consignes recommandées

---

### 3.1 Pour les contacts qui NE sont PAS des travailleurs de la santé ou qui sont des USAGERS :

Référez au lien :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>

### 3.2 Pour les contacts qui sont des travailleurs de la santé :

- En présence d'effectifs suffisants :

Les consignes qui s'appliquent varieront en fonction du type d'exposition avec le cas et du statut de protection du travailleur. (Section travailleur de santé asymptomatique exposé en milieu de soins pages 8 et 9)

<https://www.inspq.qc.ca/publications/3141-covid-19-gestion-travailleurs-sante-milieux-soins>

- En situation de risque de bris de service :

Référez à la directive ministérielle DGSP-018. « Directive sur la levée de l'isolement des travailleurs de la santé des établissements du réseau de la santé et des services sociaux »

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003314/>

À l'annexe de la directive, un ordre de levée de l'isolement est proposé ainsi que les conditions requises pour le retour au travail précoce.

---

## 4. POUR UNE EXPOSITION EN COMMUNAUTÉ, consulter les consignes recommandées

---

### 4.1 Pour les travailleurs qui NE SONT PAS des travailleurs de la santé

---

Vérifier s'il s'agit d'un risque modéré ou élevé tel que défini au lien

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>.

- Pour l'évaluation d'un risque modéré, le masque porté doit être certifié ASTM F2100 niveau 1, 2 ou 3, EN 14683 type IIR ou attesté BNQ. En cas de doute, considérer les masques non conformes.
- Pour ces contacts en communauté, les consignes qui s'appliquent sont précisées sur le même lien.  
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>.

### 4.2 Pour les travailleurs de la santé :

---

- Se référer au lien suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>.
- Vérifier les consignes qui s'appliquent dans la communauté, en fonction du type de contact (élevé ou modéré). Pour l'évaluation d'un risque modéré, le masque porté doit être certifié ASTM F2100 niveau 1, 2 ou 3, EN 14683 type IIR ou attesté BNQ. En cas de doute, considérer les masques non conformes.
- S'il n'y a pas d'isolement requis, le travailleur doit respecter les consignes en communauté indiquées.
- Si un isolement préventif à la maison est requis; il est convenu que dans certaines circonstances, un travailleur de la santé exposé à un cas ne soit pas retiré du travail considérant l'ensemble des mesures de prévention des risques en place dans les milieux de soins. Les consignes qui s'appliquent pour le milieu de travail sont précisées à la section 2 du document de l'INSPQ, page 10 <https://www.inspq.qc.ca/publications/3141-covid-19-gestion-travailleurs-sante-milieux-soins> .  
Elles varieront en fonction du type de contact avec le cas et du statut de protection du travailleur.

---

## 5. Aviser les contacts-travailleurs

---

### 5.1 Aviser les travailleurs autres que les travailleurs de la santé

---

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de lettre disponible en **annexe 1** pour les contacts travailleurs qui ont eu une exposition à un cas dans le milieu de travail.

Pour la compléter, veuillez placer votre curseur sur le champ à remplir et un encadré apparaîtra avec les informations à compléter.

Faites parvenir la lettre à tous les travailleurs identifiés.

S'il s'agit d'un contact qui a eu lieu dans la communauté, vous assurer que le travailleur a déjà été référé au lien :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>.

## **5.2. Aviser les contacts-usagers**

---

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de lettre disponible **en Annexe 2** pour les usagers à risque modéré (contact dans le milieu de travail).

Pour la compléter, veuillez placer votre curseur sur-le-champ à remplir et un encadré apparaîtra avec les informations à compléter.

Faites parvenir la lettre à tous les usagers identifiés.

## **5.3. Aviser les contacts-travailleurs de la santé**

---

Les consignes pour les travailleurs de la santé sont variées et dépendent du lieu du contact (milieu de travail ou communauté), du type d'exposition, de la protection du travailleur et du risque de bris de service dans votre milieu.

Veuillez informer les travailleurs selon votre mode de communication habituel en vous appuyant sur les consignes pertinentes à la situation indiquées précédemment.

---

## 6. Déclarer l'écllosion à la santé publique

---

Informez la Direction de santé publique de l'Estrie dès la présence de 2 cas travailleurs sur une période de 14 jours dans votre milieu.

Veillez nous faire parvenir l'information selon le gabarit de déclaration d'écllosion (Annexe 3) à l'adresse courriel suivante : [sat.covid19.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sat.covid19.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca)

---

### MESURES PRÉVENTIVES – INFORMATION

Voici les documents de référence en lien avec les mesures de prévention à appliquer ou à rehausser dans votre milieu de travail, afin de limiter la propagation du virus :

- Le questionnaire des symptômes pour l'exclusion des travailleurs symptomatiques : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3042-questionnaire-symptomes-covid19>;
- La distanciation physique à maintenir dans les milieux de travail : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3156-distanciation-securitaire-minimale-milieu-travail-covid19>;
- La hiérarchie des mesures de prévention dans les milieux de travail : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3022-hierarchie-mesures-controle-milieux-travail-covid19>;
- Gestion des aires communes et du covoiturage des travailleurs en milieux de soins <https://www.inspq.qc.ca/publications/3113-aires-communes-milieux-soins-covid19>
- Mesures de prévention, de contrôle et de gestion des éclussions en milieux de soins <https://www.inspq.qc.ca/publications/3066-mesures-pci-eclosions-covid19>
- Équipements de protection requis pour les travailleurs de la santé en milieu de soins. Voir question 41 de la CNESST. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19/questions-reponses-covid-19#trousse>
- Mesures de prévention et contrôle des infections pour les cliniques médicales/cliniques externes/cliniques de dépistage COVID-19/GMF. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2907-prevention-controle-infection-cliniques-medicales-externes-designees-covid-gmf-covid19.pdf>

Il est possible de communiquer avec l'équipe de santé au travail de la Direction de santé publique par courriel à l'adresse suivante : [sat.covid19.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sat.covid19.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca) pour des questions ou lors de besoin de soutien dans l'application de la démarche et la mise en place des mesures préventives.

À cet effet, indiquer dans l'objet du courriel : « Cas de COVID+ dans notre milieu »;  
N'oubliez pas de spécifier le nom de votre entreprise et ses coordonnées complètes.

Santé au travail - Direction de santé Publique  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie -  
Centre hospitalier universitaire de  
Sherbrooke

---

**ANNEXE 1 : LETTRE AUX PERSONNES CONTACTS (TRAVAILLEURS QUI NE SONT PAS DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ  
MAIS QUI TRAVAILLENT DANS UN MILIEU DE SOIN) AYANT UNE EXPOSITION AVEC UN CAS EN MILIEU DE TRAVAIL**

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Le Cliquez ici pour entrer une date.

**Objet: Contact à risque avec une personne atteinte de la COVID-19**

À l'attention des employés de : Nom de l'entreprise.

Une personne, qui fréquente notre milieu de travail, a reçu un test positif à la COVID-19.

La Direction de l'établissement vous informe que vous avez eu un contact avec cette personne le Date de la dernière exposition avec le cas ou dernière présence du cas dans le milieu.

Merci de lire attentivement et de respecter les consignes au lien suivant :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>.

Pour plus d'informations, communiquez avec la ligne Info-COVID (1-877 644-4545).

Merci de votre collaboration.

Nom du responsable.

Tire du responsable

Nom du mieu



---

## ANNEXE 2 : LETTRE AUX PERSONNES CONTACTS (USAGERS) AYANT UNE EXPOSITION À RISQUE MODÉRÉ

### PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le Cliquez ici pour entrer une date.

**Objet: Contact à risque modéré avec une personne atteinte de la COVID-19**

À l'attention de : nom de l'utilisateur

Une personne, qui fréquente notre milieu de travail, a reçu un test positif à la COVID-19. La Direction de l'établissement vous informe que vous avez eu un contact avec cette personne, le Date de la dernière exposition avec le cas ou dernière présence dans le milieu

Merci de lire attentivement et de respecter les consignes au lien suivant :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>.

Pour plus d'informations, communiquez avec la ligne Info-COVID (1-877 644-4545).

Merci de votre collaboration.

Nom du responsable.

Titre du responsable

Nom du milieu.

### ANNEXE 3 - GABARIT DE DÉCLARATION D'UNE ÉCLOSION

Veillez informer l'équipe de Santé au travail à l'adresse courriel suivante : [sat.covid19.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sat.covid19.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca); lorsque 2 cas et plus sur une période de 14 jours vous sont déclarés.

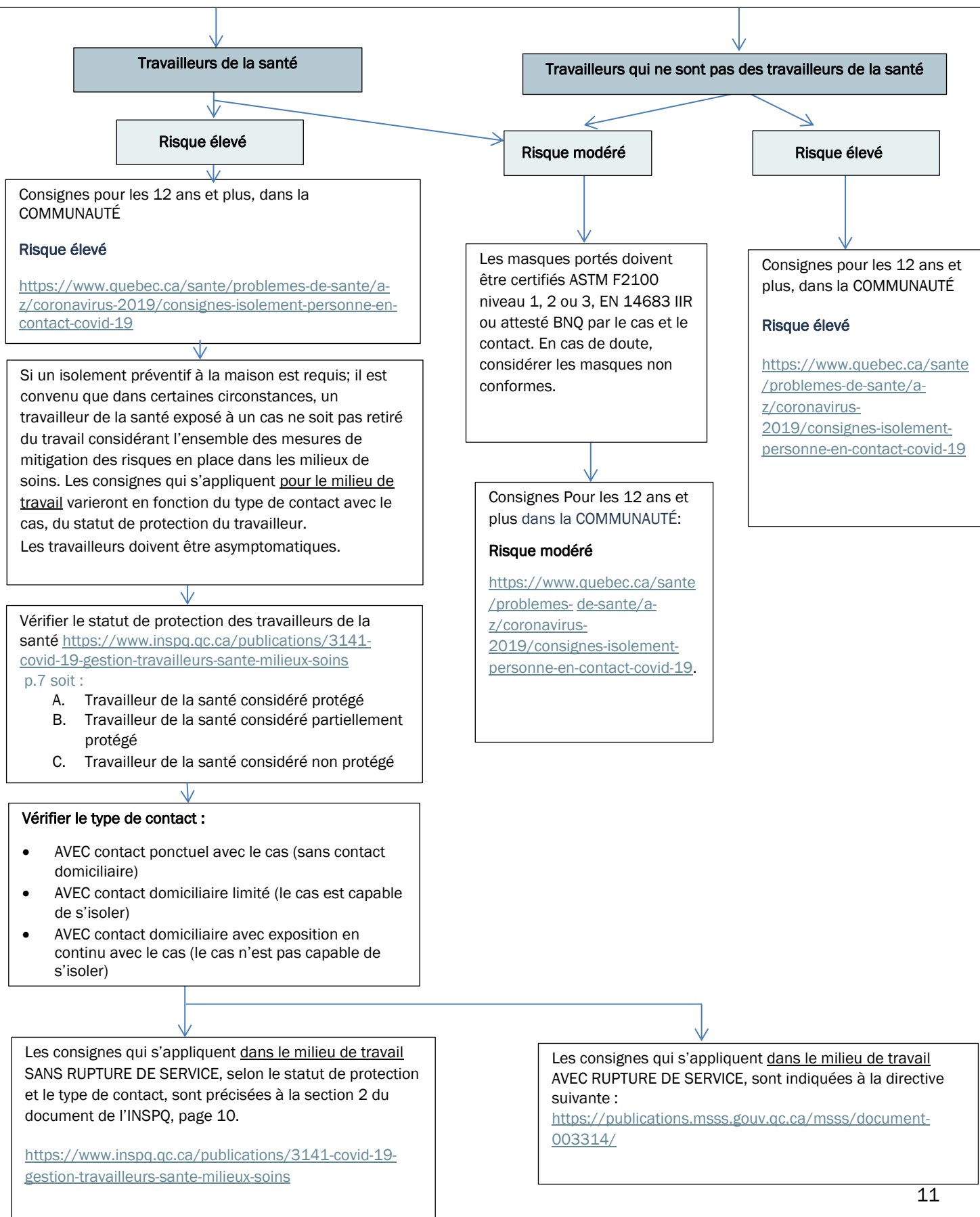
Inscrire dans l'objet du courriel : Déclaration de CAS (nom du milieu de travail).

Copier-coller le tableau dans le courriel pour chacun des cas.

Informations requises pour chaque cas positif	
Nom du milieu de travail	
Date de la déclaration	Cliquez ici pour entrer une date.
Cas #	
Date début des symptômes de ce cas	Cliquez ici pour entrer une date..
Résultat positif obtenu par un test : Aucun test : <input type="checkbox"/> TAAN au centre de dépistage : <input type="checkbox"/> Test rapide (BTNX, Panbio) : <input type="checkbox"/>	Date du test positif : Cliquez ici pour entrer une date.
Date de dernière présence au travail	Cliquez ici pour entrer une date.
Nom du département et quart de travail (jour, soir, nuit)	
Nombre de cas dans ce département pour ce quart de travail	
Nombre total de travailleurs dans ce département pour ce quart de travail	
Nombre total de cas dans le milieu de travail (incluant ce cas)	
Quart de jour :	
Quart de soir :	
Quart de nuit :	
Nombre total de travailleurs dans le milieu :	
Quart de jour :	
Quart de soir :	
Quart de nuit :	
Autre information pertinente à nous communiquer (présence d'une situation hautement à risque de transmission, suspicion d'éclosion, autres enjeux vécus, etc.)	

ANNEXE 4 : TRAVAILLEURS D'UN MILIEU DE SOINS EXPOSÉS À UN CAS DANS LA COMMUNAUTÉ :  
Évaluation du risque et consignes recommandées

Consulter le lien : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>  
et vérifier s'il s'agit d'un risque modéré ou élevé.



ANNEXE 5 : TRAVAILLEURS D'UN MILIEU DE SOINS ET USAGERS EXPOSÉS À UN CAS DANS LE MILIEU DE TRAVAIL (GMF privés, cliniques médicales privées; Ambulanciers; Travailleurs de COOP associatives) : Évaluation et consignes recommandées

